**Eléments de langage**

**Plan de mobilités**

Presse

**Plan de mobilité 2025-2035 : le Grand Reims ouvre une enquête publique pour construire les mobilités de demain  
Enquête publique du 1er au 30 septembre**Dans le cadre de l’élaboration de son Plan de Mobilité 2025-2035, la communauté urbaine du Grand Reims lance une enquête publique du 1er au 30 septembre 2025. Cette démarche réglementaire, inscrite dans les codes des transports et de l’environnement, vise à associer les habitants et les acteurs du territoire à une réflexion partagée sur les mobilités futures. Outil stratégique et opérationnel, le Plan de Mobilité du Grand Reims définit la vision des déplacements pour les dix prochaines années. Il s’attache à redonner toute leur place à chaque mode de transport - marche, vélo, voiture, transports en commun - et à proposer des solutions adaptées aux besoins des populations urbaines comme rurales. La stratégie 2025-2035 recense les aménagements existants, intègre des compléments à l’offre actuelle, renforce l’information et la sensibilisation, et s’ouvre sur les territoires voisins. L’ensemble des actions est soumis à une évaluation environnementale. Ce projet s’inscrit dans une démarche de concertation continue entamée en 2021 : enquête de mobilité, bilan du précédent PDU (ex-Reims Métropole) (2021-2022), diagnostic partagé (2023), puis définition de la stratégie et du plan d’actions (2024). À chaque étape, les acteurs du territoire ont été mobilisés. Les observations pourront être formulées :  
- lors des permanences assurées par la commission d’enquête dans les neuf pôles territoriaux et à l’hôtel de ville de Reims,  
- sur les registres papiers disponibles aux mêmes lieux,  
- via un registre en ligne ouvert du 1er septembre à 9 h au 30 septembre à 17h,  
- ou encore par voie postale à l’adresse de la communauté urbaine du Grand Reims.  
Par cette enquête, le Grand Reims réaffirme sa volonté de construire un avenir en mobilité avec et pour l’ensemble des habitants du territoire.  
[**En savoir plus**](https://www.grandreims.fr/se-deplacer/plan-de-mobilites-du-territoire)

Web – site internet

La **stratégie de mobilité 2025-2035** vise à donner sa juste place à chaque mode de déplacement, de la marche aux transports en commun en passant par le vélo et la voiture, afin de permettre à chacun de trouver des solutions de mobilité adaptées à ses déplacements. Elle valorise les aménagements existants et propose des compléments pour mieux répondre aux besoins de tous les habitants, y compris dans les communes rurales. Elle met l’accent sur la communication, l’information et la sensibilisation, pour mieux faire connaître ce qui existe. Elle va au-delà du Grand Reims pour faciliter les déplacements en lien avec les territoires voisins. Toutes ses actions font l’objet d’une évaluation environnementale.

**La communauté urbaine du Grand souhaite recueillir votre avis sur son projet de Plan de Mobilité 2025-2035. Une enquête publique est mise en place du 1er au 30 septembre 2025.** Elle relève de différents enjeux :

* **Démocratiques** : Le Plan de Mobilité du Grand Reims étant destiné à tous, il est important que les citoyens puissent s’en saisir et s’exprimer sur cette thématique d’avenir.
* **Technique** : Comme tout document de planification, cette première version du Plan de Mobilité peut sans doute être amélioré sur certains points en particulier. Le Grand Reims considère que c’est de cette contradiction constructive pourra naître des améliorations.
* **Réglementaire** : La procédure d’enquête publique étant explicitement prévu par les codes des transports et de l’environnement. »

**Pour donner votre avis, plusieurs possibilités :**

* Vous pouvez **échanger directement avec la Commission d’enquête** qui se déplaceront **sur les 9 pôles territoriaux** du Grand Reims et à l’hôtel de ville de Reims. [Consultez les horaires et les lieux des permanences](https://www.grandreims.fr/fileadmin/grandreims/MEDIA/11_se_deplacer/plan_mobilites/250901_lieu_denquete_et_de_permanence_V2.pdf)
* Des **registres papiers** seront laissés **sur chacun de ces pôles** et à l’hôtel de ville de Reims afin que chaque habitant puisse exprimer son avis et consulter les documents.
* Un registre dématérialisé sera ouvert du 1er septembre 9h au 30 septembre 2025 à 17h.
* Par **voie postale au siège de la communauté urbaine du Grand Reims** à l’adresse suivante : Madame la Présidente de la Commission d’enquête publique du Plan de Mobilité 2025-2035, Communauté urbaine du Grand Reims, Direction mobilités et transports, CS 80036 51722 Reims Cedex.